

# L'écho du tri & VOUS

LE MAGAZINE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRI DE VOS DÉCHETS MÉNAGERS



p. 2  
**ACTUALITÉS**  
La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

p. 4  
**TERRITOIRE(S)**  
Déchets de jardin : broyons du vert !

p. 11  
**INITIATIVES**  
Ramasser les déchets : une nouvelle pratique sportive



## DOSSIER

# p. 6 De l'achat au recyclage, que deviennent mes déchets ?

- Amanlis
- Arbrissel
- Argentré-du-Plessis
- Availles-sur-Seiche
- Bais
- Balazé
- Boistrudan
- Bréal-sous-Vitré
- Brie
- Brielles
- Champeaux
- Châteaubourg
- Châteaugiron
- Châtillon-en-Vendelais
- Chelun
- Coësmes
- Cornillé
- Domagné
- Domalain
- Domloup
- Drouges
- Eancé
- Erbrée
- Essé
- Etrelles
- Forges-la-Forêt
- Gennes-sur-Seiche
- Janzé
- La Chapelle-Erbrée
- La Guerche-de-Bretagne
- La Selle-Guerchaise
- Landavran
- Le Pertre
- Le Theil-de-Bretagne
- Louvigné-de-Bais
- Marcillé-Robert
- Marpiré
- Martigné-Ferchaud
- Mecé
- Mondevert
- Montautour
- Montreuil-des-Landes
- Montreuil-sous-Pérouse
- Moulins
- Moussé
- Moutiers
- Noyal-sur-Vilaine
- Piré-Chancé
- Pocé-les-Bois
- Princé
- Rannée
- Retiers
- Saint-Aubin-des-Landes
- Saint-Christophe-des-Bois
- Saint-Didier
- Sainte-Colombe
- Saint-Germain-du-Pinel
- Saint-Jean-sur-Vilaine
- Saint-M'Hervé
- Servon-sur-Vilaine
- Taillis
- Thourie
- Torcé
- Val d'Izé
- Vergéal
- Visseiche
- Vitré

# Loi AGEC : l'anti-gaspillage s'invite dans notre quotidien

Adoptée le 1<sup>er</sup> février 2020, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (dite loi AGEC) a pour objectif d'accélérer le changement de modèle de production et de consommation. À travers des mesures de la vie quotidienne, elle apporte des solutions concrètes visant à limiter les déchets et à préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Concrètement, qu'est-ce que ça donne ?

**Cette nouvelle loi se décline en cinq grands axes :**

- sortir du plastique jetable,
- mieux informer les consommateurs,
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,
- agir contre l'obsolescence programmée,
- mieux produire.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, cette loi a démarré par l'interdiction de commercialisation de plusieurs objets plastiques jetables tels que les pailles, couverts, touillettes, couvercles de boissons à emporter, sacs plastiques, confettis, etc.

La loi prévoit la fin progressive de tous les emballages plastiques à usage unique d'ici 2040 ainsi que l'extension de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) vers plusieurs nouveaux déchets.

## Questions à

**ISABELLE DUSSOUS**

Vice-Présidente du SMICTOM Sud-Est 35



### Qu'est-ce que la Responsabilité Elargie des Producteurs ?

Face à l'augmentation de la production mondiale de déchets et l'explosion des coûts liés à leur traitement, l'Union Européenne a adopté le principe de la Responsabilité Elargie des Producteurs (la REP). Ce principe est simple : impliquer les producteurs de biens de consommation dans la gestion de la fin de vie de leurs produits, de la collecte jusqu'au traitement. La REP répond à 3 objectifs :

- Inciter les producteurs à éco-concevoir leurs produits, en leur imputant le coût de gestion de la fin de vie des produits.
- Favoriser le développement du recyclage : les producteurs ont la charge du traitement, ils ont donc tout à gagner à investir dans le développement d'un processus de recyclage plus performant.
- Eviter aux collectivités locales de porter les coûts de gestion des déchets qui sont alors financés par les producteurs.

### Concrètement, comment cela se passe ?

Pour répondre à cette obligation, les producteurs ont le choix de mettre en place un système individuel de gestion des déchets (en autonomie) ou d'adhérer à un système collectif appelé «éco-organisme» comme par exemple Ecosystem pour les déchets électriques et électroniques. Les adhérents de ce système collectif paient une «éco-contribution» en fonction des volumes qu'ils mettent sur le marché. Cette «éco-contribution» est en principe répercutée sur le prix d'achat des produits. Ce système est une application du principe «pollueur-payeur».

La loi AGEC cherche à valoriser l'éco-conception. Il s'agit de prendre en compte l'impact environnemental d'un emballage ou d'un produit au moment de sa conception, avant sa mise sur le marché.



# Parlons « vrai »

Pourquoi ne trie-t-on pas tous les plastiques sur le territoire du SMICTOM ?



©Citeo

**Pot de yaourt, barquette de beurre ou encore film alimentaire, le tri des plastiques n'est pas identique partout en France et certains plastiques ne sont pas encore recyclables sur notre territoire. Jusqu'en 2023, seules les bouteilles et flacons en plastique doivent être triés dans le sac jaune. Pourquoi ?**

## Il y a matière plastique et matières plastiques

Pour comprendre le recyclage du plastique, il est indispensable de savoir qu'il en existe plusieurs variétés. Jusqu'alors, seuls certains types de plastiques pouvaient être recyclés : le PET\* (qui compose les bouteilles de boisson) et le PEHD\* (plastique rigide et opaque utilisé pour les bidons de lessive, bouteilles de lait, gel douche, etc...). Les déchets tels que les films, pots et barquettes sont composés d'autres types de plastiques, plus légers, plus coûteux et plus difficilement recyclables.

## Difficile, mais pas impossible

Les centres de tri créés dans les années 1990, comme c'est le cas à Vitry, n'ont pas été conçus pour traiter tous les emballages en plastique. Une modernisation des équipements est nécessaire pour les trier efficacement et ainsi obtenir le niveau de qualité requis pour le recyclage. Cette modernisation nécessite des investissements lourds. C'est pourquoi le déploiement de l'extension des consignes de tri du plastique s'effectue de manière progressive.

## Des objectifs chiffrés

L'extension des consignes de tri sur 100% de la France est prévue pour 2023. C'est la loi de transition énergétique pour la croissance verte et la loi AGECL.

\* PET : Polytéréphtalate d'éthylène

\* PEHD : Polyéthylène haute densité

## En bref



### COLLECTE DES DÉCHETS : LES BONS GESTES À ADOPTER



Sortir le bac et les sacs jaunes uniquement lorsqu'ils sont pleins pour réduire les arrêts de camions et les émissions de CO2.



Sortir le bac et les sacs jaunes la veille au soir de la collecte pour désencombrer les trottoirs et éviter les ouvertures intempestives par des animaux.



Déposer les sacs jaunes directement au sol en évitant de les accrocher aux portails et grillages.



Déposer les sacs d'ordures ménagères dans le bac sans trop les tasser car ils risquent de rester bloqués au fond du bac lors de la collecte.

### MASQUES JETABLES DU FOYER : C'EST DANS LA POUCELLE GRISE !

Au sein de votre foyer, les masques jetables usagés doivent être déposés dans le sac gris des ordures ménagères, conformément aux recommandations du Haut Conseil à la Santé Publique et dans un souci de maîtrise des risques sanitaires.

### VOUS DÉMÉNAGEZ ? PENSEZ À SIGNALER VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE !

Comme pour l'eau ou l'électricité, le service de collecte des déchets est lié à votre logement. Lorsque vous déménagez, pensez à déclarer votre changement d'adresse auprès du SMICTOM. Réalisez toutes vos démarches en ligne sur votre espace personnel Ecocito, accessible sur [www.smictom-sudest35.fr](http://www.smictom-sudest35.fr)



## ● ● ● TERRITOIRE(S)

# Broyons du vert : des opérations broyage organisées partout sur le territoire.

### CHÂTEAUBOURG

Le 16 janvier dernier, l'association **Agis ta Terre** proposait le broyage des sapins de Noël à Châteaubourg. Avant tout motivée par l'essor du développement durable au niveau local, l'association souhaitait accompagner les Castelbourgeois dans le recyclage de leur sapin. Une belle réussite puisqu'au total près de 200 sapins ont été broyés. Chaque visiteur pouvait ensuite repartir avec son broyat et l'utiliser en paillis pour les terres de bruyère. L'association **les Jardins du Coq à l'Âne** de Châteaubourg a également reçu des sapins pour nourrir leurs chèvres. Elle est venue en fin de journée pour les broyer en partie.



©Agis ta terre - Châteaubourg



©Amanlis en transition



### AMANLIS

Engagé depuis 2019 pour accompagner les Amanlisiens vers une transition écologique et énergétique, le collectif **Amanlis en transition** a organisé en janvier dernier une opération broyage de sapins. Grâce à cette action, 55 sapins de Noël ont été recyclés en paillage pour le jardin. Une initiative très appréciée des habitants qui ont pu éviter un déplacement en déchèterie, réduire leur impact environnemental, mais également partager un moment de convivialité appréciable en cette période de restrictions sanitaires. Nul doute que cette opération sera renouvelée l'an prochain !



### POURQUOI BROYER SES VÉGÉTAUX ?

Broyer ses déchets verts permet de réduire leur volume et de les transformer en un produit sain à utiliser dans le jardin : le broyat. Son utilisation :

- **EN COMPOST** : En complément des déchets de cuisine, il permettra d'équilibrer les apports et d'améliorer la qualité du compost.
- **EN PAILLAGE** : aux pieds des plantes et arbustes pour protéger le sol. Il est également très efficace contre le développement des mauvaises herbes.

**Particulier ou association, bénéficiez d'une réduction de 50% sur le montant de la location d'un broyeur à végétaux !**

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

1

**Se rendre sur le site du SMICTOM, rubrique « mes démarches en 1 clic »**

[www.smictom-sudest35.fr](http://www.smictom-sudest35.fr)

2

**Compléter le formulaire « réserver un broyeur »**

en choisissant le lieu de retrait du broyeur (loueur conventionné) et la durée de la location (journée ou demi-journée).

3

**Contactez le loueur partenaire pour définir avec lui la date de réservation du matériel.**

Lors du retrait, présenter le bon reçu par mail pour bénéficier d'une réduction de 50%.

# QUELLE ENERGIE !

Avec Kervalis, le SMICTOM crée le réseau « Révertec »



Le SMICTOM SUD EST 35 a créé, en partenariat avec la société Kervalis, le réseau de chaleur Révertec. Concept novateur et unique en France, la majorité de la chaleur produite (86%) est une énergie renouvelable et de récupération, issue du process industriel de Kervalis et du Centre de Valorisation énergétique des déchets de Vitré (CVED) qui traite vos ordures ménagères.

Rencontre avec Alban MESNIL, Directeur de Kervalis, groupe Sarria, à Vitré.

*La société Kervalis est partenaire et fournisseur officiel dans ce réseau. Quel rôle joue-t-elle dans cette boucle énergétique vertueuse ?*

Notre cœur de métier, c'est la transformation de co-produits de volaille en provenance des ateliers de découpe et d'abattoirs. Etant constitués de 70% d'eau, ils sont d'abord déshydratés en PAT (Protéines Animales Transformées) et en graisse pour l'industrie du Petfood (aliments pour animaux de compagnie). Ces productions sont exportées dans le monde entier et sont reconnues pour leur qualité Premium et répondent aux plus hautes exigences attendues de ses clients Petfood. Le process de déshydratation génère des buées, énergie potentielle jusqu'à présent non valorisée. En partenariat avec le SMICTOM, nous avons mis en place un système qui permet de capter cette énergie disponible dans les buées, puis de la réinjecter dans le réseau Révertec. Ce réseau alimente en eau chaude (85°C), via un réseau de distribution public, la piscine de Vitré, et plusieurs usines et administrations voisines qui l'utilisent pour chauffer leurs locaux et l'eau sanitaire en lieu et place d'énergies fossiles.

*Quel avantage trouvez-vous dans ce partenariat ?*

Révertec est une installation publique au service de l'écologie industrielle locale. Y contribuer nous permet essentiellement d'aller au bout de notre démarche environnementale et d'économie circulaire. De plus, ce partenariat public / privé est une association unique qui fonctionne. Nous avons les mêmes intérêts : valoriser au maximum la matière et l'énergie, et créer des boucles vertueuses.

## Repères

Le réseau d'énergie recyclée « Révertec » prend son point de départ route des Eaux à Vitré. Il valorise de l'énergie issue des process du centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et de l'usine Kervalis. Révertec produit de la chaleur renouvelable qu'il distribue à ses clients : la piscine Intercommunale de Vitré, Cooper standard, BCM Cosmétique et les serres de tomates Tomada.

**Ré** : réseaux, recycler, réemployer... On retrouve la notion de boucle.

**vert** : c'est une énergie verte, renouvelable et de récupération.

**tec** : il s'agit d'une installation technique et technologique à vocation industrielle. Mais c'est aussi «Tonnes Equivalent Carbone (ou CO<sub>2</sub>) évitées».

Le réseau de chaleur Révertec c'est :



**86 %**  
d'énergie renouvelable  
et de récupération



**2,4 km**  
de réseau



**100 %**  
de couverture des besoins  
de ses abonnés



**16 660 MWh**  
d'énergie fossile substitués



**19 650 MWh**  
d'énergie revalorisés (soit la  
consommation de 1 123 logements -  
électricité et chauffage)



**2 748 tonnes/an**  
de CO<sub>2</sub> évitées (soit l'équivalent  
de l'émission de 1 374 voitures sur  
1 année).

# De l'achat au recyclage, que deviennent mes déchets ?

Sur le territoire du SMICTOM Sud Est 35, chaque habitant jette environ 456kg de déchets par an, dont 134kg d'ordures ménagères, 88kg de déchets recyclables (emballages, verre et papiers) et 234kg de déchets de déchèteries. Comment réduire ma production de déchets ? Pourquoi est-il important de trier le bon déchet au bon endroit ? Que deviennent mes emballages ou mes déchets, une fois collectés ? La réponse en 3 étapes.

## 1) RÉDUIRE LE VOLUME DE NOS DÉCHETS AU QUOTIDIEN

Avant de devenir des «déchets», certaines ressources peuvent être valorisées directement à domicile ou trouver une seconde vie dans des lieux dédiés au réemploi !

### À la maison



#### COMPOSTER

Notre poubelle d'ordures ménagères est composée à un tiers de déchets qui peuvent être compostés. En plus de réduire les déchets, le compost est un excellent engrais naturel et écologique pour le jardin.

#### RÉPARER

Avant de jeter, le premier réflexe est de réparer ! La plupart des pannes sur les appareils sont dues à un défaut d'entretien et sont très facilement réparables.



#### RÉUTILISER

Acheter ou vendre en ligne d'occasion, donner à des associations locales ou en dépôt-vente. Les possibilités sont nombreuses avant de jeter ses objets dans son bac ou en déchèterie.



#### EMPRUNTER

Pour les objets qui serviront peu (outil de bricolage, équipement de loisirs, appareil de cuisine, etc.) préférer la location ou l'emprunt plutôt que l'achat. Des enseignes professionnelles ou même des voisins peuvent souvent dépanner.

## Pendant les courses



### MOINS D'EMBALLAGES

Lors des achats, privilégier les produits les moins emballés (en vrac, à la coupe ou sans suremballage inutile) ou avec un emballage recyclable.



### RAPPORTER EN MAGASIN

Certains déchets comme les ampoules, les piles ou encore le petit électroménager peuvent être rapportés en magasin pour être recyclés au lieu d'aller en déchèterie.



### ANTICIPER

Si possible, prévoir en amont son sac cabas et sa liste de courses pour éviter les achats superflus !



## Au travail



### IMPRIMER EN RECTO VERSO

Penser à imprimer uniquement si nécessaire et de préférence en recto verso pour limiter les déchets papiers.



### APPORTER SA TASSE

ou sa gourde pour éviter les gobelets ou bouteilles en plastique. Pour les repas, préférer le fait maison dans des contenants réutilisables.



## Le saviez-vous ?



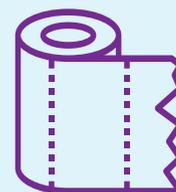
La France est le pays qui compte le plus d'enseignes de vente en vrac au monde.



65% des Français pensent qu'il y a trop d'emballages dans nos consommations.



Le tri des déchets est l'un des premiers gestes cités par les Français pour réduire son impact environnemental.



Passer à l'essuie-tout lavable c'est éviter 2kg de déchets par personne et par an. Il est également possible de composter l'essuie-tout et son rouleau.

# LA COLLECTE DES DÉCHETS

Pour être correctement recyclés, les déchets doivent d'abord être séparés par flux. Chaque usager doit procéder au tri de ses différents déchets et les déposer dans le bac, la colonne, ou le lieu de collecte approprié.

## Chaque habitant trie...

## ... les déchets sont collectés...

### Les ordures ménagères



134 kg par habitant par an.  
Soit -15% depuis le passage en tarification incitative.



Environ 18 000 tonnes collectées par an

### Les emballages recyclables



34 kg par habitant par an.  
Soit +13% depuis le passage en tarification incitative.

Environ 4 000 tonnes collectées par an



### Tous les papiers



17 kg par habitant par an.  
Soit +36% depuis le passage en tarification incitative.

Environ 650 bornes sur le territoire



Environ 2 000 tonnes collectées par an

### Les emballages en verre



46 kg par habitant par an.  
Soit +17% depuis le passage en tarification incitative.

Environ 5 000 tonnes collectées par an



### Déchets de déchèteries



234 kg par habitant par an

Rebuts et encombrants

- Les piles et batteries
- Les ampoules
- L'électroménager
- Les meubles
- Les pneus
- Les extincteurs
- Les cartouches d'encre

Cartons, acier, bois, plâtre, grâvats, déchets verts, polystyrènes.

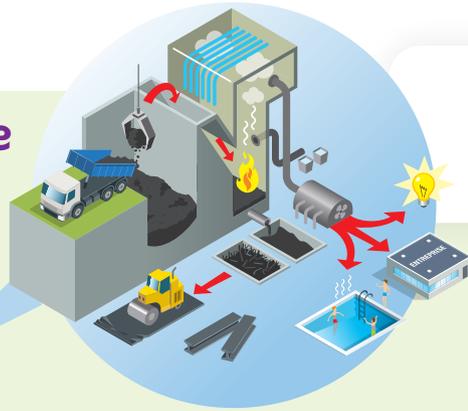
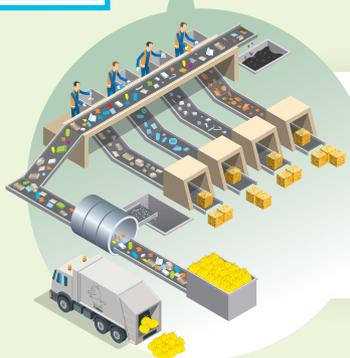
Collectés par des organismes spécifiques

### Déchets à rapporter en point de vente



# LE TRAITEMENT ET LE RECYCLAGE DES DÉCHETS

... et envoyés en usine de traitement.



Les ordures ménagères sont traitées par incinération au centre de valorisation énergétique de Vitré et produisent de l'énergie (23 salariés).

Compactés en «balles», les matériaux sont envoyés en usine de recyclage pour être transformés en nouveaux objets.



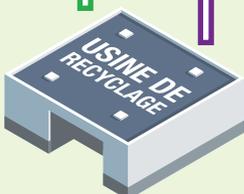
Les emballages arrivent en mélange au centre de tri de Vitré. Ils sont séparés de façon mécanique par famille de matériaux (différents types de plastiques, acier, aluminium, carton) et de façon manuelle par des agents de tri (20 salariés).



Le verre collecté via les bornes est envoyé directement en usine de recyclage.



Les déchets qui ne peuvent pas être valorisés sont enfouis (8,5% des déchets collectés).



Les déchets acheminés en usine de recyclage sont valorisés en matières premières pour fabriquer de nouveaux objets : ferraille, polystyrène, carton, textile, etc.

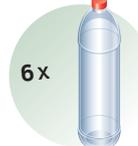
26 000 MWh d'énergie par an

= 1 AN DE CONSOMMATION DE 2 166 LOGEMENTS  
(logement de 70m<sup>2</sup>, électricité et chauffage)



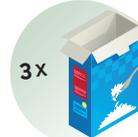
10x

= 1 CASSEROLE



6x

= 1 TEE-SHIRT



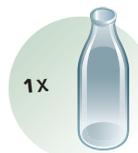
3x

= 1 CARTON



6x

= 1 ROULEAU DE PAPIER TOILETTE



1x

= 1 NOUVELLE BOUTEILLE

**Le verre se recycle à l'infini !**

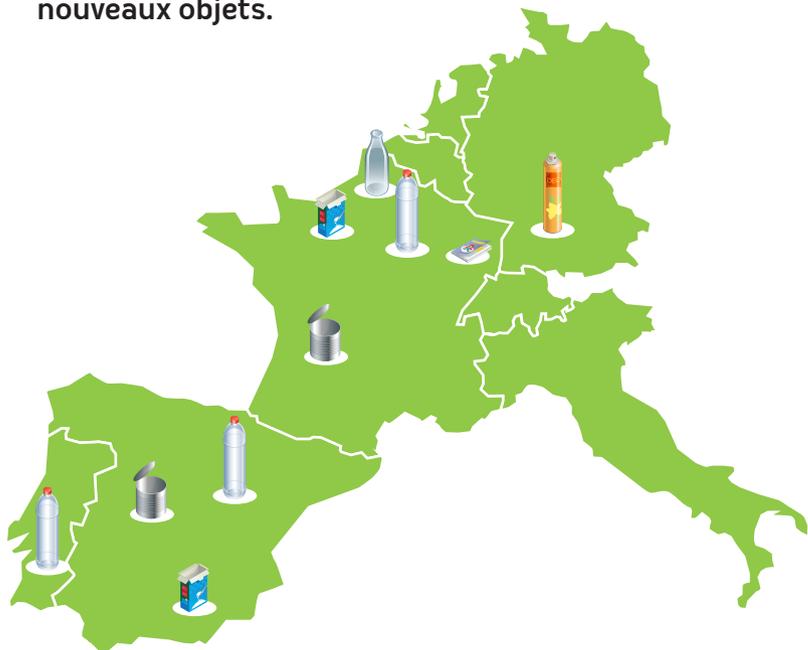
**1 = 1**

## Le saviez-vous ?

Si vous achetez un appareil neuf, votre magasin a l'obligation de reprendre l'ancien au moment de l'achat ou de la livraison. C'est la reprise « 1 pour 1 ».

# Recyclage : où sont recyclés les déchets déposés dans le sac jaune ?

Une fois triés et séparés par matière au centre de tri de Vitré, les déchets sont mis en balles et chargés dans des camions pour être transportés dans des usines de recyclage où ils seront transformés en nouveaux objets.



Le SMICTOM Sud-Est 35 veille à privilégier les filières de recyclage en France et en Europe. Le verre est recyclé dans le Nord de la France, le papier dans les Vosges, l'aluminium en Allemagne et l'acier en Espagne et en Dordogne. Le plastique est recyclé en France, en Espagne et au Portugal. Les briques alimentaires et les cartonnettes sont recyclées en grande majorité en France et le reste en Espagne. Quand les emballages sont bien triés, ils ont la certitude d'être bien recyclés. En fonction de leur matière, ils vont devenir de nouveaux produits très utiles dans la vie de tous les jours. Souvent, ils seront de nouveau à trier et recyclés pour une énième nouvelle vie.

## Idées reçues sur le tri et le recyclage

« Les emballages sales peuvent être triés et recyclés »



**VRAI** Les bocaux en verre, les briques alimentaires ou encore les boîtes de conserves. Il est inutile de les rincer avant de les trier. Il suffit simplement de bien les vider.

« Nos emballages sont envoyés en Chine pour être recyclés »



**FAUX** En réalité, le SMICTOM Sud Est 35 expédie pour le recyclage 87% des emballages en France et 12% en Europe.

« Pourquoi trier ? Tout part au même endroit »



**FAUX** Vous avez peut-être déjà vu un agent de collecte verser les emballages et les ordures ménagères dans le même camion? N'ayez plus de doutes, certains camions sont équipés de 2 compartiments pour bien séparer les déchets.

« Le point vert signifie que mon emballage est recyclable ou recyclé »



**FAUX** Il signifie que l'entreprise qui met en vente le produit participe financièrement à la collecte, au tri et au recyclage des emballages. Le point vert devrait progressivement disparaître au profit d'une info-tri.

## ●● INITIATIVES

# Ramasser les déchets : une nouvelle pratique sportive !



“ Le plogging, c’est préserver l’environnement grâce à la pratique du sport ”

*Avec le plogging, Emmanuel BORDAIS allie jogging et ramassage des déchets. En plus de nettoyer la nature, il espère sensibiliser à la protection de l’environnement et mobiliser de nouveaux sportifs à rejoindre le mouvement.*

Habitant de la Chapelle-Erbrée, Emmanuel enfle dès qu’il le peut ses chaussures de course pour aller courir autour du plan d’eau de la Haute Vilaine. Déjà adepte du jogging, il entend très rapidement parler du groupe Facebook Run Eco Team et décide de se lancer lui aussi dans l’aventure du plogging. Fondé en 2016 par le Nantais Nicolas Lemonnier, ce groupe a pour vocation de « **joindre l’utile à l’agréable en préservant l’environnement grâce à la pratique du sport** ». Aujourd’hui, près de 30 000 personnes dans le monde ont adhéré au mouvement et concilient leur activité sportive (vélo, course à pied, paddle, etc.) avec le ramassage des déchets.

Actif sur le groupe depuis quelques années, Emmanuel publie régulièrement des photos de ses « trophées » ramassés le long du plan d’eau ou sur les bords de route. « On trouve principalement des emballages plastiques, des

mouchoirs, des canettes en aluminium, des paquets de cigarettes. J’ai même trouvé une chaussure ! Le plus frustrant, c’est de trouver des déchets quand une poubelle est à moins de 10 mètres ». En plus de la pollution visuelle et de la pollution des sols, ces déchets sauvages sont également dangereux pour les animaux : « **ils se retrouvent parfois dans les champs ou les pâturages voisins. Lorsque les champs sont fauchés, les débris de canettes aluminium finissent dans le fourrage et sont mangés par les bovins qui peuvent tomber gravement malades** ».

Un engagement qui fait écho puisque d’autres membres du groupe parcourent notamment les routes de Martigné Ferchaud, La Guerche de Bretagne, Saint Didier, Cornillé, ou encore Vitré. Ensemble, ces « nettoyeurs de la nature » participent à la préservation et l’embellissement du patrimoine : « **on remarque qu’à force de nettoyer, certains endroits restent propres. Si chacun pouvait à son échelle ramasser 1 ou 2 déchets, la nature ne s’en trouvera que plus belle** ».

## ●● ALTERNATIVES

### LE ZÉRO DÉCHET PENDANT LES ACTIVITÉS SPORTIVES



Remplacer la bouteille d’eau en plastique par une gourde réutilisable.



Remplacer les encas sous film plastique jetable par des encas sans emballage ou dans des boîtes réutilisables.

# CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

ma liste de courses À LA RESCOUSSE !



Quand j'anticipe mes repas et mes achats, rien n'est  
perdu dans mon cabas !

L'ÉCHO DU TRI & VOUS LE MAGAZINE DU SMICTOM SE 35 - 28 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - 35 500 VITRÉ - TÉL. 02 99 74 44 47 - CONTACT@SMICTOM-SUDEST35.FR ( DIRECTEUR DE PUBLICATION C.STEPHAN -

PRÉSIDENT ( CONCEPTION ET RÉDACTION SERVICE COMMUNICATION N.DOUBLIN / A.DUSAUTOIS ( CRÉDITS PHOTOS SMICTOM SUD-EST 35 - ADOBE STOCK - CITEO ( ILLUSTRATIONS LINER COMMUNICATION

- FREEPIK.COM - TELEGRAPHIE ( IMPRESSION CALLIGRAPHY PRINT (CHÂTEAUBOURG) 59 400 EXEMPLAIRES IMPRIMÉS EN MAI 2021 SUR DU PAPIER COMPOSÉ À 50% DE FIBRES RECYCLÉES ET 50% DE FIBRES LABELISÉES FSC.

